

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 79 (1896)

Vereinsnachrichten: Rapport du Comité central à la 1re Assemblée générale de Zurich le
3 apût 1896

Autor: Forel, F.A. / Gollier, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

Rapport du Comité central à la 1^{re} Assemblée générale de Zurich le 3 août 1896.

MM.

Le Comité central a l'honneur de vous adresser son rapport de gestion pour l'année 1895—1896. Aucun événement discordant n'a troublé la bonne marche de notre société.

Le capital inaliénable de la société est resté au même chiffre que l'année dernière. Quand nous voyons avec quelle libéralité des dons de grande munificence affluent à l'adresse des sociétés des pays voisins qui poursuivent le même but de recherche scientifique que notre association, nous ne pouvons que souhaiter que cet exemple soit suivi chez nous aussi, et que le public intelligent de notre Suisse nous mette mieux à même de satisfaire aux nécessités de notre tâche.

Le compte courant de la société présente un boni de frs. 228.06, qui eût été réduit à bien peu de chose si la commission de l'Exposition avait touché la somme que nous lui avions allouée. Ce boni sera rapidement dépensé l'année prochaine.

Nos rapports avec nos 21 sociétés constituantes (18 sociétés cantonales et 3 sections permanentes) ont été sans incidents.

La société botanique nous annonce au dernier moment qu'elle va entreprendre l'étude d'une flore cryptogamique suisse. Nous sommes heureux de cette décision qui comblera une lacune importante dans nos connaissances de la nature dans notre pays. Nous avons fait les premières démarches auprès des autorités fédérales pour obtenir leur appui en faveur de cette belle entreprise.

Nous avons à exprimer notre reconnaissance aux hautes autorités fédérales pour leur bienveillance envers notre société et pour

les subventions ordinaires qu'elles veulent bien accorder à nos commissions.

Les chambres fédérales ont, sur la proposition du Département de l'Intérieur, accordé un subside extraordinaire à notre commission de publication des Mémoires pour permettre l'impression des rapports de M. le Dr Nuesch et de ses collaborateurs sur les fouilles archéologiques et paléontologiques du Schweizersbild, près Schaffhouse. Cette importante publication sera prochainement terminée, et notre part dans cette affaire arrive ainsi à bonne conclusion.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale de Zermatt, nous avons adressé au Conseil fédéral une demande de subsides extraordinaires pour mettre notre commission géodésique à même d'entreprendre l'étude du Magnétisme terrestre en Suisse (Annexe A). Notre initiative a reçu un accueil encourageant, mais la commission géodésique ayant elle-même demandé un délai pour compléter ses études, la réponse définitive de la haute autorité fédérale ne nous est pas encore parvenue.

Dans la session de Zermatt, vous nous avez chargés de répondre aux ouvertures de la Société royale de Londres au sujet d'un projet de Catalogue scientifique universel du XX^{me} siècle. Nous avons, après étude de la question, donné une réponse préliminaire sympathique, en approuvant au nom des naturalistes suisses cette initiation, qui promet d'être féconde. Depuis lors le Gouvernement britannique a invité le Conseil fédéral à se faire représenter à une conférence internationale, convoquée à Londres pour le 14 juillet de cette année. Le Département fédéral de l'Intérieur nous ayant demandé un rapport sur cette affaire, nous lui avons donné les explications nécessaires (Annexe B). Le Conseil fédéral a accueilli favorablement cette invitation et a délégué aux conférences de Londres M. Ch. Bourcart de Bâle, Ministre-résident à Londres et le président de notre comité central, M. F. A. Forel à Morges. La conférence a eu lieu à Londres du 14 au 16 juillet; les séances ont été fort intéressantes et sont arrivées à des résultats positifs. La publication d'un catalogue universel de la littérature scientifique du XX^{me} siècle semble assurée.

Pour ce qui regarde nos commissions, nous avons à signaler les faits suivants:

Bibliothèque. M. le professeur Dr. J. H. Graf, notre bibliothécaire en chef, ayant envoyé sa démission à l'assemblée générale de Zermatt, pour cause de surcharge d'occupations, après avoir constaté avec regret que la résolution était irrévocable, nous avons

accepté la démission, nous l'avons remercié au nom de la société pour ses excellents services, et nous avons approuvé la décision de la Commission de la Bibliothèque de le nommer membre honoraire de cette commission. Sur la proposition de la Commission de la Bibliothèque, nous avons nommé à titre provisoire aux fonctions de bibliothécaire en chef M. le Dr Theodore Steck à Berne. Nous vous demandons actuellement de confirmer cette décision en le nommant à titre définitif. Nous vous proposons également de le nommer membre de la Commission de la Bibliothèque en succession de M. Graf nommé membre honoraire.

Commission de publication de mémoires. Notre comité central avait, dans sa compétence, décidé de séparer à partir du 1^{er} juillet 1893 les comptes de la Commission de ceux de la Caisse centrale, afin de donner à cette Commission une indépendance budgétaire et une sûreté de gestion plus certaines que dans le régime précédent. Depuis 1893 nous avons publié dans les Actes les comptes de cette Commission en un chapitre à part, en les clôturant suivant la tradition au 30 juin de chaque année. Mais comme d'une autre part, en raison des subsides que nous recevons de la Confédération, nous devons fournir au Département fédéral de l'Intérieur des comptes clôturés au 31 décembre de chaque année, comme nous trouvons des inconvénients à avoir une double comptabilité chevauchant l'une sur l'autre, nous avons décidé que dorénavant nous publierons dans les Actes les comptes clôturés à la fin de l'année civile le 31 décembre précédent. Pour justifier le solde en caissé de frs. 126. 45 par lequel nous ouvrons le compte de 1895, nous reproduisons dans les Actes de cette année le résumé des comptes depuis le 1^{er} juillet 1893.

La Commission de publication doit pouvoir disposer des recettes provenant non seulement des abonnements aux mémoires mais encore de la vente de volumes et mémoires que nous avons en magasin. Nous vous proposerons de prendre à ce sujet des décisions qui feront règle dans cette affaire.

Exposition de Genève. Notre société, quelques-unes de nos commissions et la plupart de nos sociétés constituantes ont pris part à cette grande et belle manifestation de l'activité scientifique, industrielle et artistique de la Suisse, dans laquelle notre petite patrie a tenu à honneur de faire le bilan de ses forces et de ses ressources. La Commission que vous avez nommé à cet effet vous fera un rapport provisoire sur sa gestion. Suivant les pouvoirs que vous nous avez donnés à Zermatt, nous avons ouvert à cette com-

mission un credit de 200 frs. sur les comptes de 1895—1896. Notre association ayant eu l'honneur d'être représentée dans le Jury des récompenses par notre ancien président du comité central, M. le professeur Dr Th. Studer à Berne, et par deux membres du comité central actuel, MM. les professeurs H. Dufour et Golliez à Lausanne, nous avons demandé à être considérés comme *hors de concours* pour la collation des recompenses. Cette position, très honorable pour nous, a été approuvée par le Jury.

Commission des glaciers. Sur la proposition de cette Commission, nous l'avons autorisée à accorder au Club Alpin Suisse la faculté d'utiliser, pour sa grande publication sur les travaux scientifiques du glacier du Rhône, les résultats des observations et expériences faites par notre société dans les années 1894 et 1895. Nous avons été heureux de donner à cette société amie un témoignage de l'estime que nous professons pour sa belle activité.

Commission sismologique. M. le Prof. Dr E. Hagenbach-Bischoff à Bâle, membre de la Commission depuis sa fondation en 1878, a demandé à être remplacé; sa démission lui sera accordée avec remerciements pour les services rendus. D'autre part la place vacante par le décès de notre regretté collègue le professeur Dr Aug. Jaccard au Locle n'a pas été jusqu'à présent repourvue. Nous vous proposons de nommer pour ces deux places MM. les professeurs Dr A. Riggenbach-Burkhardt à Bâle, et Dr L. Du Pasquier à Neuchâtel.

Commission limnologique. M. le professeur X. Arnet, membre de la Commission depuis 1892, ayant demandé sa démission pour cause de santé, nous vous proposons de la lui accorder avec remerciements pour les services rendus, et de nommer à la place M. le Dr O. Suidter à Lucerne, un des anciens présidents de notre société.

Pour les autres commissions de la société et pour les crédits qu'elles demandent, nous renvoyons aux rapports spéciaux qui vous seront présentés.

Quant à la session de l'année prochaine, nous nous promettons, d'après les pourparlers engagés, de la tenir à Berne; des obstacles majeurs, survenus au dernier moment, ont fait renvoyer cette invitation d'une année. Nous avons aussitôt noué des tractations pour organiser cette session dans un des plus beaux sites du beau canton d'Unterwald et vous aurez la joie d'accepter les propositions qui vont bientôt vous être faites.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL

Le Président: *Le Secrétaire:*
F. A. FOREL. H. GOLLIEZ.

Annexe A.

Carte du Magnétisme terrestre.

Lausanne, le 21 novembre 1895.

Au Département de l'Intérieur
du Haut Conseil fédéral à Berne.

Monsieur le conseiller fédéral,

Depuis quelques années, notre commission géodésique étudie une question de haut intérêt scientifique et pratique qui est jusqu'à présent restée en souffrance dans le programme général des travaux qu'elle a pour mission d'organiser et d'exécuter en Suisse. Il s'agit de l'étude du *Magnétisme terrestre* et de ses manifestations dans les diverses contrées de notre patrie. De son côté, la commission météorologique suisse a eu souvent l'occasion de réclamer des études de ce genre, et dans les dernières années, ces deux collèges se sont décidés à réunir leurs efforts pour pousser plus à fond leurs travaux préparatoires. Ces recherches préliminaires ont eu l'assentiment de votre regretté prédécesseur M. le conseiller fédéral Schenk qui présidait alors la commission fédérale de météorologie. Sur le vu de rapports présentés par M. le prof. Dr A. Riggenbach-Burckhardt de Bâle, membre de notre commission de géodésie, et par M. le Prof. Charles Dufour de Morges, membre de la commission fédérale de météorologie, la commission de géodésie s'est décidée à proposer la mise en chantier de ces études. Des rapports ont été lus par les deux physiciens que nous venons de nommer, devant la Société Helvétique des Sciences naturelles dans sa session ordinaire de cette année tenue à Zermatt en septembre 1895 et, sur un préavis favorable de la commission préparatoire, l'assemblée générale, unanime, a décidé d'aborder l'étude du Magnétisme terrestre en Suisse.

La Société a chargé son Comité central de la recherche des voies et moyens d'exécuter ces études.

Notre société ne possédant aucunes ressources disponibles, nous sommes obligés, pour suivre à cette mission, de chercher auprès de votre haute Autorité fédérale, l'appui financier qui dans des cas analogues nous a permis de satisfaire aux besoins de nos grandes études scientifiques suisses et en particulier des études de géodésie. Nous venons donc respectueusement vous exposer le plan des études projetées et nous sollicitons le concours de la Confédération pour des subsides qui nous mettent à même d'exécuter ces travaux.

Ainsi que vous le trouverez plus explicitement développé à la page 18 et suivantes du Procès-verbal de la 38^{me} séance de la commission de géodésie et dans une lettre du 21 août 1895 de M. le prof. Riggenbach, les études magnétiques suisses comprendraient deux parties.

- 1^o L'établissement d'une carte magnétique portant les valeurs locales de l'inclinaison, de la déclinaison et de l'intensité magnétique dans les diverses régions du pays.
- 2^o L'établissement d'un observatoire magnétique pour étudier les variations périodiques de ces facteurs.

Le second article de ce programme n'est pas en question maintenant et il peut, sans inconvénients, être renvoyé à plus tard.

Pour l'établissement de la carte magnétique, nos collègues estiment pouvoir l'exécuter en quelque six ou sept ans et ils devisent les dépenses annuelles à une somme de 3000 frs. environ. Pour la première année il y aurait bien d'y ajouter les frais d'acquisition d'instruments, évalués à 3000 frs.

La société que nous représentons s'est assurée que les travaux projetés seraient intéressants et utiles, qu'ils combleraient une lacune fortement sentie dans le monde scientifique et technique. Cette lacune est constatée d'une part dans les connaissances géophysiques de la Suisse elle-même; d'une autre part dans l'ensemble des connaissances de ce genre sur le continent européen. Sous ce rapport, la Suisse a été devancée, et ce n'est pas notre habitude, par les pays voisins. Si votre Département veut bien agréer l'initiative que nous sommes chargés de porter devant les hautes Autorités fédérales, nous sommes prêts à vous faire donner, par notre commission géodésique, tous les détails justificatifs de l'entreprise. Celle-ci se traduirait au point de vue administratifs par l'allocation supplémentaire à notre commission géodésique d'un subside de 6000 frs. pour une première année, de 3000 francs par an pendant les années subséquentes, jusqu'à ce que le travail bien limité et précisé de la carte magnétique suisse soit arrivé à bonne fin.

Nous soumettons à votre bienveillance cette question si importante et intéressante et nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Au nom de la Société Helvétique des sciences naturelles

SON COMITÉ CENTRAL

F. A. FOREL,	H. GOLLIEZ,
<i>Président.</i>	<i>Secrétaire.</i>

Annexe B.

Catalogue scientifique international.

Lausanne, le 21 janvier 1896.

Au Département de l'Intérieur

du Haut Conseil fédéral à Berne.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous répondons à votre missive du 11 janvier dans laquelle vous nous demandez un rapport sur la question soulevée par le Gouvernement de la Grande Bretagne auprès du Conseil fédéral suisse. Dans sa lettre du 12 septembre 1895, que vous nous avez transmise le 18 janvier, le Ministre de la Grande Bretagne invite, de la part du Gouvernement Anglais, le Conseil fédéral suisse, à se faire représenter à Londres dans une Conférence internationale, qui aura pour mission d'étudier l'établissement d'un catalogue universel des œuvres scientifiques.

Depuis longtemps, le monde scientifique cherche à réunir le catalogue complet des œuvres de la littérature scientifique qui sont imprimées dans les nations civilisées. A côté des livres proprement dits, qui sont catalogués en librairie et dont la liste est plus ou moins bien établie dans la bibliographie courante, la plus grande partie du travail scientifique apparaît sous forme de courtes notes, de mémoires, qui sont publiés dans les divers Bulletins, Comptes-Rendus, collections de Mémoires, etc., des diverses Académies, Sociétés, Associations scientifiques; des travaux originaux, souvent de grande valeur, ne sont inscrits nulle part dans les catalogues de librairie; leur recherche, indispensable pour le travail scientifique, est par ce fait, rendu difficile et onéreux; beaucoup de notices originales échappent à l'attention du public universel et ne sont connues que d'un cercle très restreint d'initiés, ce qui est une grande perte pour la science, et un grand détriment pour les auteurs.

L'établissement d'un catalogue universel de la littérature scientifique, qui réunirait dans un ordre logique les titres de toutes les publications, petites ou grandes, provenant de tous les travailleurs, de grande ou de petite autorité, venant de tous les pays civilisés, rapprochés ou éloignés, serait donc une conquête heureuse de l'esprit humain dans son travail ardent à la poursuite de la science théorique et appliquée. C'est un besoin vivement senti dans la seconde moitié du siècle qui va finir.

La Société royale de Londres (académie des sciences d'Angleterre) a cherché à satisfaire en partie à ces besoins, en publiant,

dans le XIX^{me} siècle, son *Catalogue of scientific papers*, magnifique compilation, qui a enregistré dans une quinzaine de grands volumes in 4^o presque tous les titres de mémoires publiés dans les collections de Revues, Bulletins etc., en les ordonnant par noms d'auteur. La Royal Society projète de publier ce même catalogue en seconde édition, par ordre de sujets, soit ordre systématique; mais cette seconde édition n'a pas encore abouti. Le *catalogue of scientific papers* a rendu d'immenses services, et démontré l'utilité du développement de son entreprise.

Depuis deux années environ, la Société royale s'est mise en relation avec les académies et sociétés scientifiques du monde civilisé en leur demandant leur avis sur l'opportunité de la continuation de l'œuvre du catalogue pendant le XX^{me} siècle, et sur les modifications éventuelles à apporter au plan de l'ouvrage. Notre société helvétique a été consultée à ce sujet, en qualité de représentant du public scientifique suisse, et notre préavis a été favorable. L'ensemble des réponses qui sont parvenues à la Société Royale a été très encourageant. Les représentants scientifiques des nations civilisées ont été d'accord pour demander :

- a. La continuation de l'entreprise, l'établissement d'un catalogue général et complet des œuvres de littérature scientifique.
- b. L'ordonnance du catalogue d'après un plan systématique (ordre des sujets à côté de l'ordre des noms d'auteurs).
- c. La participation officielle des différents peuples intéressés à l'entreprise.

C'est à la suite de ces pourparlers que la Société royale s'est adressée au gouvernement anglais pour demander une participation officielle des gouvernements des nations civilisées, et pour proposer une conférence qui aurait lieu à Londres dans la première moitié du juillet 1896.

Nous nous permettons d'engager respectueusement le haut Conseil fédéral à accepter l'invitation qui lui est faite et à se faire représenter à la conférence de Londres. En effet, nous estimons l'affaire importante en général et intéressante, en particulier pour la Suisse, à divers point de vue :

- 1^o Il est convenable que la Suisse dont le rôle est très apprécié dans le monde scientifique, et dont la part est grande dans la conquête de la science, ne se désintéresse pas d'une entreprise qui aboutira à un concert universel des forces scientifiques de toutes les nations civilisées. Si l'œuvre projetée aboutit, la Suisse doit y avoir sa place bien marquée.

- 2° Par le fait que la Suisse est un petit pays, elle a plus d'intérêt que tout autre à ce que l'entreprise aboutisse. La librairie d'un grand pays est mieux organisée que la nôtre et a une clientèle plus étendue; les grandes académies des grands pays font connaître plus facilement à un public plus élargi les travaux des individus isolés qui restent parfois perdus ou égarés dans les petits bulletins de nos petites sociétés cantonales. L'œuvre scientifique de nos travailleurs jouit, par suite de l'exiguïté de nos frontières, d'un public moins étendu, et risque, quelque'importante et utile qu'elle soit, d'être ignorée et oubliée si elle ne paraît pas dans le catalogue universel des œuvres de l'humanité.
- 3° Par suite de l'extrême complexité des sociétés savantes et techniques de notre pays, le catalogue des publications suisses risquerait de n'être pas complet, s'il était fait en dehors de notre participation. Telle société locale, inconnue à Londres, publie des œuvres méritoires qui doivent être cataloguées.
- 4° Il a été créé récemment à Zurich, avec l'appui des autorités fédérales et cantonales, un institut international de Bibliographie zoologique. Il est important que les intérêts de cet institut ne soient pas oubliés dans la Conférence de Londres et qu'il soit tenu compte de son existence dans le plan général de l'entreprise projetée du catalogue universel.

Par ces raisons générales ou spéciales à notre pays, nous prenons la liberté de recommander au Haut Conseil fédéral de répondre favorablement à l'initiative du gouvernement de la Grande Bretagne et de faire représenter la Suisse à la Conférence de Londres.

Agréez, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL

F. A. FOREL,	H. GOLLIEZ,
<i>Président.</i>	<i>Secrétaire.</i>